

# Procédure de levée de quarantaine des voyageurs immunisés par vaccination entrant en Nouvelle-Calédonie

Stratégie territoriale DASS-NC	2
Immunisation	2
Signalement des antécédents de vaccination avant voyage par le voyageur	2
Arrivée en Nouvelle-Calédonie	3
Levée de quarantaine et surveillance des personnes immunisées par vaccina	tion
(uniquement par les vaccins autorisés en Nouvelle-Calédonie)	4







### Stratégie territoriale DASS-NC

Afin de prévenir la propagation du coronavirus, tous les voyageurs arrivant en Nouvelle-Calédonie de retour d'un pays où circule le Covid-19, sont soumis à une quarantaine de 14 jours, avec la réalisation d'un test PCR à l'issue autorisant la sortie de quatorzaine.

### **Immunisation**

La plupart des voyageurs arrivant en Nouvelle-Calédonie ont bénéficié de tests de dépistage Covid-19 dans un délai de 72 heures avant leur départ. Or même si en l'état actuel des connaissances, la durée d'immunisation d'un patient ayant contracté la Covid-19 ou après vaccination est inconnue, des tests peuvent confirmer l'immunité ou non d'une personne au moment où ils sont réalisés.

#### Pour rappel:

- Une RT-PCR SARS-CoV-2:
  - Négative : patient non contagieux au moment du test, mais n'excluant pas un état d'incubation.
  - o Positive: infection en cours, +/- contagieux.
  - o Positive faible (avec IgG positives): patient non contagieux et immunisé, présentant des traces d'ARN viral.
- Une sérologie avec présence d'IgG montre une immunisation (infection ancienne ou vaccination).

Pour être certain qu'une personne soit immunisée et non contagieuse, il faut donc que les résultats des tests soient les suivants :

 La RT-PCR SARS-CoV-2 (réalisée avant le départ) négative ou faiblement positive

### ET

• Une sérologie Covid récente (moins de 15 jours avant le départ) montrant des IgG au-dessus du seuil de protection.

### Signalement des antécédents de vaccination avant voyage par le voyageur

Avant son départ, le voyageur cochera la case «Vaccination COVID» sur le formulaire de recensement des personnes souhaitant venir en NC du gouvernement complété 35 jours avant l'arrivée.







En cas d'ATCD de vaccination, ces informations seront transmises au médecin responsable de la quarantaine, qui leur demandera de fournir les justificatifs (carnet de vaccination, PCR, sérologie) avant leur départ.

La réalisation d'une sérologie COVID en amont du voyage est facultative et reste à l'initiative du voyageur si celui-ci pense être immunisé par vaccination.

Si ces documents sont complets et témoignent d'une immunisation acquise par la vaccination (uniquement par les vaccins autorisés en Nouvelle-Calédonie), seuls ces voyageurs seront inclus dans la procédure détaillée ci-dessous.

### Arrivée en Nouvelle-Calédonie

- Pour tout voyageur ayant été précédemment immunisé par vaccination (uniquement par les vaccins autorisés en Nouvelle-Calédonie) et présentant à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie :
  - Le résultat négatif de la RT- PCR SARS-CoV-2 réalisée 72 heures maximum avant le départ,

ΕT

 Un certificat de vaccination (nom du vaccin, nombre de doses, dates de vaccination) et éventuellement accompagné d'un document attestant d'une sérologie IgG SARS-Cov-2 positive réalisée dans un délai maximum de deux semaines avant le vol.

Ce n'est que dans ce cas que ce protocole d'allégement de quarantaine sera proposé aux voyageurs après leur arrivée en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cas, une sérologie COVID-19 de contrôle sera pratiquée à l'arrivée ou dans les jours suivants et analysée au laboratoire du CHT.

- Si la sérologie Covid pratiquée en Nouvelle-Calédonie montre des IgG audessus du seuil de protection, alors une PCR sera pratiquée à J7 après leur arrivée.
- <u>Si la sérologie IgG est positive et le test RT-PCR à J7 est négatif</u>, la personne est immunisée et est considérée comme non contagieuse. Sa quarantaine pourra être levée dès réception des résultats de la PCR.
- <u>Si la sérologie IgG est positive et le test RT-PCR est positif</u>, la personne est transférée au CHT dans l'unité COVID.
- <u>Si la sérologie IgG est douteuse</u> (limite du seuil de positivité) <u>ou négative</u>, la personne poursuit sa quarantaine jusqu'à J14 avec un test PCR à l'issue, la personne sera autorisée à sortir de quarantaine que si le test PCR est négatif.
- Dans tous les autres cas, les voyageurs seront soumis à la quarantaine avec un test RT-PCR SARS-CoV2 à l'issue.







## Levée de quarantaine et surveillance des personnes immunisées par vaccination (uniquement par les vaccins autorisés en Nouvelle-Calédonie)

Les voyageurs dont l'immunité et la PCR ont été contrôlées et qui montrent qu'ils sont immunisés et non contagieux seront autorisés à sortir de quarantaine dès réception des résultats de PCR à J7.

En cas d'apparition de fièvre ou de symptôme dans les 7 jours qui suivront la sortie de quarantaine, la personne devra systématiquement informer le centre 15 qui contactera le médecin de la DASS qui décidera après étude de la situation de la conduite à tenir et des mesures de santé publique à mettre en place.







Titre:						
Procédure de levée de entrant en Nouvelle-Caléd	•	des	voyageurs	immunisés	par	vaccination
Destinataires :						
Gouvernement, PCO pour	information					
Diffusion grand public						
Non						
Version:						
V7						
Date de version :						
06/05/2021						
Numéro de référence DAS	S-NC:					
COVIE	)19-2020-DAS	S- <b>007</b>	<b>92</b> V7 du 06	/05/2021		

La Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie, par intérim

**Séverine METILLON** 



